

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice :

Date de la convocation: 19/10/2021

14

Présents : 10

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 12

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par Dominique LAHAYE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Désignation secrétaire de Séance - 2021_074

Le quorum étant atteint, les élus sont invités à élire en leur sein la personne qui sera désignée comme étant le ou la secrétaire de cette séance.

La candidature de Jonathan FONTAINE ayant recueilli l'unanimité des votes, il assurera le rôle de secrétaire de cette réunion du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER
Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : 14 Date de la convocation: 19/10/2021

Présents : 10

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 11

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par Dominique LAHAYE

Contre: 1

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Approbation du Compte Rendu de la Séance du 30 Août 2021 - 2021_075

Les membres présents ou représentés du Conseil approuvent le compte-rendu qui leur est fait de la précédente séance qui a eu lieu le 30 Août 2021 à l'exception de Monsieur Vittore PETTOVEL pour qui la rédaction des délibérations n°2021-068, n°2021-069 et n°2021-073 ne convient pas.

Il souhaite qu'il soit fait mention de son refus au motif que

- 2021-068, 2021-069 : la durée de travail hebdomadaire en période scolaire n'est pas précisée,
- 2021-073 : la délibération manque de discrétion vis à vis de l'agent concerné.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice :

Date de la convocation: 19/10/2021

14

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 10

Votants: 12

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 12

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par Dominique LAHAYE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Tarifs Périscolaire - 2021_076

Suite à la décision, par le Comité de Pilotage en date du 15 juin 2021 et du 21 octobre 2021, de modifier l'heure d'accueil des enfants.

Le Maire propose au Conseil d'adopter les mesures suivantes applicable au 1er septembre 2021 :

– Les nouveaux horaires sont les suivants :

Les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :	Le Mercredi :
– de 6h45 à 8h05	– de 06h45 à 11h15
– de 11h15 à 13h00 (période midi)	– de 11h15 à 13h00 (période midi)
– de 16h00 à 18h30	– de 13h00 à 18h30

– Les tarifs sont les suivants (Facturation à la demi-heure sauf le midi) :

Familles avec coefficient familial < ou = à 850€	Familles avec coefficient familial > à 850€
1/2 heure de garderie : 0,50€	1/2 heure de garderie 0,55€
Garderie du midi : 1,00€	Garderie du midi : 1,10€
Repas enfant : 4,30€	Repas enfant : 4,30€

Si le ou les tuteurs légaux de l'enfant ne souhaitent pas fournir de justificatif concernant le coefficient familial, il est appliqué le tarif "coefficient familial > à 850€".

Le président précise que lorsqu'un enfant est présent le temps du midi pour se restaurer, il est facturé d'office la garderie du midi avec le repas.

Si un enfant doit être gardé le temps du midi sans qu'il ne se restaure, il est compté le temps de garderie comme dans les autres périodes de la journée.

Toute période entamée est facturée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil abroge la délibération N°2017-060 et adopte ces nouvelles mesures à compter de la rentrée de septembre 2021.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme
Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice :

Date de la convocation: 19/10/2021

14

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 10

Votants: 12

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 12

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par Dominique LAHAYE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Cimetière - 2021_077

Le président propose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de modifier les types de concessions du cimetière et du columbarium.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte les types de concessions communales comme suit :

- Concession trentenaire
- Concession cinquantenaire
- Concession cinéraire trentenaire
- Concession cinéraire cinquantenaire
- Columbarium trentenaire
- Columbarium cinquantenaire

Les concessions et emplacements columbarium perpétuels sont abrogés.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice :

Date de la convocation: 19/10/2021

14

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 10

Votants: 12

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 12

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par Dominique LAHAYE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Tarifs Communaux 2022 - 2021_078

Le Conseil étudie et fixe à l'**unanimité** les différents tarifs communaux à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022. Ils sont tous exprimés TTC.

Cimetière:

- Concession trentenaire : 100€/m²
- Concession cinquantenaire : 150€/m²
- Concession cinéraire trentenaire : 100€/m²
- Concession cinéraire cinquantenaire : 150€/m²
- Columbarium trentenaire : 600 €
- Columbarium cinquantenaire : 1200 €

Bois de chauffage, traversée de route, autre :

- 11 € le m³ d'affouage d'un diamètre supérieur à 10 cm
- Traversée de route : 250 € (Pour tout nouveau raccordement)
- Extraits cadastraux : gratuits pour les propriétaires

Salles communales:

Avant de fixer les tarifs proprement dits, le conseil se prononce à l'unanimité sur différentes règles de location des salles :

- Modification des trois types de facturation (Association de THIAVILLE, Habitant de THIAVILLE ou association extérieure à THIAVILLE, Habitant extérieur à THIAVILLE)
- Conservation d'une période de location non dérogoatoire par week-end (soit 2 jours) dès lors que la location tombe un samedi ou un dimanche.
- Conservation d'une période non dérogoatoire de chauffe du 1^{er} novembre au 31 mars,
- Limitation de la « demi-journée » de location à une amplitude d'utilisation de 4 heures. Les locataires des salles communales doivent reprendre la totalité de leurs déchets, en cas de non-respect de cette mesure, une contribution de 30 euros sera appliquée à chaque tarif de location, y compris en cas de mise à disposition à titre gratuit.
- Toute location sera confirmée lorsque le règlement d'un acompte de 50% du prix de la location sera encaissé.

- Pour toute salle louée il sera demandé un chèque de caution de 500€ quelle que soit la durée de location.
- En cas d'annulation 2 mois avant la date, l'acompte versé sera entièrement restitué.
- En cas d'annulation 1 mois avant la date, l'acompte versé sera remboursé à hauteur de 50%.
- En cas d'annulation 14 jours calendaires avant la date, la totalité de l'acompte sera perdu par le locataire.

Il est décidé d'appliquer les tarifs 2022 ci-dessous.

Espace Michel JACQUEL

- Association de THIAVILLE ou LACHAPELLE : gratuit
- Le week-end-Hiver (avec chauffage) : 150€
- Le week-end-Eté (sans chauffage) : 100€
- Demi-journée : 25€
- 1 heure : 10€
- Autres cas : à la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune

Salle Saint Joseph :

- Association de THIAVILLE : gratuit
- 10 € la séance et (ou) 80 € par trimestre pour les associations extérieures
- Autres cas : à la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune

Les tarifs applicables lors des locations de la Salle André BIETRY ou de la Salle Charles POIREL figurent dans les tableaux ci-dessous.

Salle André BIETRY

Bénéficiaires	Conditions	Durée de la location	Tarifs
			Prix total
Municipalité	Occupant prioritaire – Pas de condition		Gratuit
Municipalité LACHAPELLE	Suivant disponibilité		Gratuit
Associations de THIAVILLE	Suivant planning négocié chaque année		Gratuit
Habitants de THIAVILLE et LACHAPELLE	Suivant disponibilité pour collation après obsèques		Gratuit
Habitants de THIAVILLE et associations extérieures à THIAVILLE	Selon disponibilité – autre cas	4 heures	50€(sans chauffage) 70€ (avec chauffage)
		1 j.	80€ (sans chauffage) 110€ (avec chauffage)
		2 j.	150€ (sans chauffage) 210€ (avec chauffage)

Habitants extérieurs à THIAVILLE	Selon disponibilité Priorité à la Municipalité, aux associations locales et aux habitants de Th/L. en cas de demande simultanée Limitation à une amplitude de 4 mois par rapport à la date de la demande et après parution du calendrier annuel (planning)	1j	100€ (sans chauffage) 130€ (avec chauffage)
		2j	200€ (sans chauffage) 260€ (avec chauffage)

L'heure : 10 euros

Autres cas : à la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune

Salle Charles POIREL

Bénéficiaires	Conditions	Durée de la location	Tarifs
			Prix total
Municipalité	Occupant prioritaire – Pas de condition		Gratuit
Municipalité LACHAPELLE	Suivant disponibilité		Gratuit
Associations de THIAVILLE	Suivant planning négocié chaque année		Gratuit
Habitants de THIAVILLE et LACHAPELLE	Suivant disponibilité pour collation après obsèques		Gratuit
Habitants de THIAVILLE et associations extérieures à THIAVILLE	Selon disponibilité – autre cas	4 heures	80€ (sans chauffage) 110€ (avec chauffage)
		1 j.	150€ (sans chauffage) 200€ (avec chauffage)
		2 j.	260€ (sans chauffage) 340€ (avec chauffage)
Habitants extérieurs à THIAVILLE	Selon disponibilité Priorité à la Municipalité, aux associations locales et aux habitants de THIAVILLE. en cas de demande simultanée. Limitation à une amplitude de 4 mois par rapport à la date de la demande et après parution du calendrier annuel (planning) Uniquement pour réunions familiales ou associatives excluant toutes activités ou rencontres à caractère lucratif	4 heures	150€ (sans chauffage) 180€(avec chauffage)
		1j.	230€ (sans chauffage) 280€ (avec chauffage)
		2j.	420€ (sans chauffage) 500€ (avec chauffage)

L'heure : 10 euros

Autres cas : à la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme
Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice :

Date de la convocation: 19/10/2021

14

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 10

Votants: 12

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 12

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par Dominique LAHAYE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Demandes de subventions pour les projets d'investissements 2022 - 2021_079

Le Conseil autorise le Maire à rechercher et à solliciter toutes les subventions existantes pour pouvoir financer les projets d'investissement à venir :

- Travaux devant l'église pour mise aux normes du paratonnerre + accès PMR
- Travaux pour ralentir la vitesse devant l'école
- Travaux réseau d'eau potable rue des Vosges + chemin de Grandrupt
- Toiture Ecole
- En herbage du cimetière

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice :

Date de la convocation: 19/10/2021

14

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 10

Votants: 12

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 12

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par Dominique LAHAYE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Devenir PEC Services Techniques - 2021_080

Le Président informe les élus de la fin du contrat aidé conclu le 9 juillet 2021 (Maintenance des bâtiments et des locaux communaux).

Invités à se prononcer sur le devenir de ce poste, les élus décident :

- de se renseigner auprès de pôle emploi sur la possibilité de reconduire ce contrat
- de reconduire ce contrat aidé pour 12 mois et 20 heures de travail hebdomadaires,
- à défaut de pouvoir poursuivre ce contrat CUI avec l'agent en place, les élus souhaitent la signature avec Pôle Emploi d'un nouveau contrat avec un nouvel agent.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER
Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : 14 Date de la convocation: 19/10/2021

Présents : 10

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 12

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par Dominique LAHAYE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Devenir PEC Agent d'entretien - 2021_081

Le Maire fait le point sur les PEC en cours sur la commune notamment PEC "Ménage" et PEC "Périscolaire".

Le Maire propose au conseil municipal le recrutement d'un agent éligible au contrat PEC pour le remplacement du contrat "Ménage" actuel, à défaut un contrat PEC "Périscolaire" pour remplacer Mme BALASSE qui retournerait aux missions prévues lors de son recrutement.

Le conseil après en avoir délibéré décide :

- Le recrutement d'un contrat PEC Ménage ou Périscolaire pour concourir aux besoins de la commune pour 20 ou 21 heures par semaine à compter du premier janvier 2022.
- Autorise le Maire à signer ce contrat pour un an, à défaut pour six mois.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice :

Date de la convocation: 19/10/2021

14

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 10

Votants: 12

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 12

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par Dominique LAHAYE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Contrat Agent Polyvalent - 2021_082

Le Maire fait part de la nécessité de poursuivre les travaux dans les divers locaux communaux. Il propose aux élus de mettre en place un contrat à durée déterminée pour accroissement d'activité.

Après en avoir délibéré le conseil **décide** :

- La mise en place d'un nouveau **contrat d'agent polyvalent** (poste d'adjoint technique territorial à temps non complet) à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 30 juin 2022,
- Que le temps de travail hebdomadaire de l'agent sera de 20 heures.
- Précise que cet agent sera en priorité affecté à des tâches d'ordre mécano électriques,
- Charge le Maire des démarches à accomplir.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice :

Date de la convocation: 19/10/2021

14

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 10

Votants: 12

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 12

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par Dominique LAHAYE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Colis de Noël 2021 - 2021_083

Le Conseil décide d'attribuer 9 colis de Noël d'une valeur de 50 euros chacun sous la forme de cartes KADO + un paquet de bonbons de la CDHV au bénéfice des agents de la commune.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme
Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice :

Date de la convocation: 19/10/2021

14

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 10

Votants: 12

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 12

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par Dominique LAHAYE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Subventions 2021 CDE + CCAS - 2021_084

Le maire demande au Conseil Municipal de préciser le montant des subventions 2021 à verser aux budgets de la Caisse des Ecoles et du CCAS de Thiaville :

- CDE : 2020,00€
- CCAS : 3350,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les montants à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : 14 Date de la convocation: 19/10/2021

Présents : 10 *L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS*

Votants: 12 **Présents :** Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Pour: 12 **Représentés:** Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par Dominique LAHAYE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Subventions 2022 - 2021_085

Le Conseil décide de verser les subventions suivantes qui seront inscrites au budget 2022 :

* **Musique de Raon-L'Étape** : 80 euros

* **Souvenir Français** : 85 euros

* **ADMR** : 100 euros

* **Restos du cœur** : 100 euros

* **Banque alimentaire** : 100 euros

* **Épicerie sociale de Nancy** : 100 euros

* **Foyer Rural de Thiaville-sur-Meurthe** : 250 euros (maisons fleuries) + 250 euros (maisons illuminées).

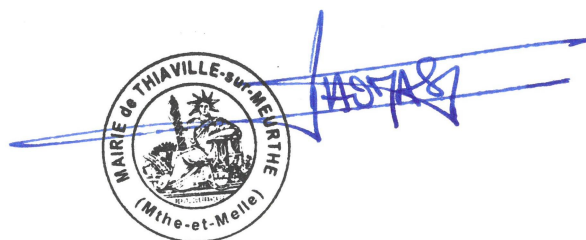
Le Conseil est invité à mener une réflexion sur la façon de récompenser à l'avenir les étudiants ayant obtenu la mention "très bien" lors de l'obtention de leur diplôme (à partir du brevet des collèges).

Une nouvelle délibération sera prise pour fixer les modalités.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 19/10/2021
Présents : 10	<i>L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
Votants: 12	Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL
Pour: 12	Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par Dominique LAHAYE
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER
	Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Coupes de Bois Exercice 2022 - 2021_086

Par courrier en date du 14 octobre 2021, l'ONF propose les coupes pour l'année 2022. Après avoir entendu l'exposé de Gilles ZINUTTI et délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté,
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette annexé à la présente délibération, soit les parcelles 2, 10 et 18 pour un volume estimé à 430m³.
- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'année 2022

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes (toutes essences, diamètre 35 cm à 1.30 m) aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits

Partage sur pied entre les affouagistes.

Les bénéficiaires solvables désignés par délibération 2020-059 du 18 septembre 2020 ayant déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime sont reconduits à l'unanimité dans cette fonction pour la gestion des nouveaux affouages.

Les garants sont donc :

- Denis MICHEL
- Frédéric FURST
- Dominique LAHAYE

Le Conseil rappelle que par sa précédente délibération prise en début de séance, le prix du m³ d'affouage est fixé à **onze euros TTC**.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme
Frédéric THOMAS, Maire.





Etat d'Assiette
Année 2022 UT DES LACS

Forêt n° 18/21
THIAVILLE-SUR-MEURTHE

Monsieur le Maire
COMMUNE DE THIAVILLE S/MEURTHE
RUE DE LA GARE
54120 THIAVILLE SUR MEURTHE

Coupes hors aménagement

Groupe : ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles
semblables : UG = unité de gestion – Type Coupe : BI = bois d'industrie – BO = bois d'œuvre – TSF
= Taillis sous futaie

Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - CVD = cession -
DE = délivrance (affouage) – Mode de statut : CPAF = coupe programmée année fixe – CPANF =
coupe programmée année non fixe

Statut	Groupe	UG	Type Coupe	Surf. UG (ha)	Surf. à Dés. (ha)	V.Total (m3)	Mode de vente des produits vendus
Hors plan	Irrégulier	10_i1	Irrégulière de BI	6.94	6.94	208.2	BF/DE
Hors plan	Irrégulier	18_j2	Irrégulière de BO	0.82	0.82	32.8	BF/DE
Hors plan	Amélioration	18_j	Amélioration de BI	3.39	3.39	169.5	BF/DE

Préfecture de Nancy
Date de réception de l'AR: 02/11/2021

054-215405192-20211025-2021_086-DE

Vous pouvez changer le mode de vente des produits vendus directement sur ce tableau. En cas de refus ou d'approbation partielle de l'état d'assiette, vu le code forestier et notamment l'article L.214-5 modifié par la LOI n° 2014-1170 du 13 octobre - art. 69, l'ajournement des coupes fera l'objet d'une notification motivée à l'autorité compétente de l'Etat, dans les conditions fixées par décret.



Etat d'Assiette
Année 2022 UT DES LACS

Forêt n° 18/21
THIAVILLE-SUR-MEURTHE

Monsieur le Maire
COMMUNE DE THIAVILLE S/MEURTHE
RUE DE LA GARE
54120 THIAVILLE SUR MEURTHE

Coupes proposées en suppression

Groupe : ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvoicoles
Membres : UG = unité de gestion - Type Coupe : BI = bois d'industrie - BO = bois d'œuvre - TSF
= Taillis sous futaie

Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - CVD = cession -
DE = défivrance (affouage) - Mode de statut : CPAF = coupe programmée année fixe - CPANF =
coupe programmée année non fixe

Statut	Groupe	UG	Type Coupe	Surf. UG (ha)	Surf. à Dés. (ha)	V.Total (m3)	Mode de vente des produits vendus
CPAF	Irrégulier	2_i2	Irrégulière de BO	1.12	1.12	20.2	